



Berne, le 11 août 2021

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 11 août 2021, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation sur la modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds auprès des cantons, de la Principauté de Liechtenstein, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

La période de consultation prendra fin le 19 novembre 2021.

L'appareil d'enregistrement actuel de la RPLP et l'infrastructure routière de la RPLP atteindront leur durée de vie normale à la fin de 2024. De plus, les contrats de maintenance expirent et des composants du système doivent être remplacés. À cette occasion, l'ensemble du système de perception de la RPLP doit être modernisé sur le plan technique et mis en conformité avec le service européen de télépéage (SET). Le montant de la redevance et son mode de calcul restent fondamentalement inchangés.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les projets d'acte et sur les explications contenues dans le rapport explicatif.

Le dossier soumis à la consultation est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

zentrale-psva@ezv.admin.ch



Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous communiquer, dans votre prise de position, le nom et les coordonnées des personnes auxquelles nous pourrions faire appel si nous avons des questions.

Messieurs Yves Suter (tél. 058 481 48 73) et Erich Burkhalter (tél. 058 463 07 82) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer
Conseiller fédéral